



Session d'été 2024

Recommandations de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Berne-Liebefeld, le 16 mai 2024

Objets:

1. **Programme de la législature 2023-2027**2
Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
2. **Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028** ..2
Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillée
3. **Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement**3
Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
4. **Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies**3
Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai
5. **Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence**.....3
Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai
6. **Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments**3
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
7. **Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant**4
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
8. **Halte au gaspillage des médicaments!**4
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter
9. **LAMal. Renforcer la couverture de base avec une meilleure offre de médecins de famille**5
Positionnement pharmaSuisse
10. **Prévention des maladies non transmissibles. Nécessité de donner plus de moyens**6
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
11. **Prix des médicaments. Simplifier les règles pour les médicaments dans les hôpitaux afin de réduire les coûts**.....6
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
12. **Prévenir l'effondrement du système de santé. Prendre en compte l'inflation de manière appropriée dans tous les systèmes de tarification et d'indemnisation**7
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter
13. **Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins**7
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
14. **Prévenir l'explosion des coûts de la santé. Plus grande marge de manoeuvre pour l'innovation, l'entrepreneuriat et le numérique**.....7
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
15. **LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)**.....8
Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

1. Programme de la législature 2023-2027

N° / Type [23.082](#) / Objet du Conseil fédéral

Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue globalement les axes thématiques choisis dans le domaine de la politique de santé pour le programme de la législature 2023 à 2027. Le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts doit plus particulièrement être mis en place rapidement afin de permettre aux pharmaciens de fournir leurs prestations dans le domaine des soins médicaux de premier recours et de déployer pleinement leur potentiel de réduction des coûts.

pharmaSuisse regrette la suppression de l'ensemble des stratégies de prévention, car c'est précisément la prévention qui doit être mise en avant dans le cadre des objectifs clés de la maîtrise des coûts afin d'obtenir à moyen et long terme un effet positif sur les coûts du système de santé suisse: une prévention ciblée permet notamment d'éviter qu'un certain nombre de personnes ne tombent gravement malades. Le programme de la législature devrait tenir compte, d'un point de vue stratégique, de l'horizon à moyen et long terme nécessaire au déploiement de cet effet.

2. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028

N° / Type [24.031](#) / Objet du Conseil fédéral

Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillée

Dans le cadre de la procédure de consultation, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, les sociétés cantonales de pharmacie et les instituts universitaires de pharmacie communautaire se sont prononcés avec les revendications suivantes :

1. L'obligation de soutenir une formation efficiente des pharmaciens pour assurer la relève et s'adapter aux besoins de la population dans les soins médicaux de base
2. L'exigence d'équité sur les moyens alloués à la formation des pharmaciens par rapport aux moyens alloués à la formation des médecins et des soignants
3. La nécessité de soutenir activement et de manière ciblée l'essor de l'interprofessionnalité, y compris par le développement d'outils de collaboration interprofessionnelle numériques
4. Le besoin de soutenir la recherche appliquée dans les soins médicaux de base et en particulier en pharmacie communautaire.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse vous demande de vous engager pour que ces revendications soient mentionnées dans le Message FRI et qu'elles se traduisent par des mesures concrètes de financement des instituts universitaires de pharmacie communautaires. En effet, ils doivent être en mesure de former les futurs pharmaciens et pharmaciennes pour renforcer les soins médicaux de base et ainsi répondre aux défis démographiques et épidémiologiques (en particulier polymorbidité et polymédication des personnes atteintes de maladies chroniques, etc.) en lien avec le vieillissement de la population suisse.

3. Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement

N° / Type [23.076](#) / Objet du Conseil fédéral

Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue l'intensification de la coordination de la Confédération dans le domaine de la numérisation et des investissements associés pour déployer les mesures qui s'imposent urgemment. Le présent message est toutefois encore insuffisamment élaboré sur différents points: il est indispensable d'impliquer étroitement les acteurs directement concernés non seulement dans la mise en œuvre opérationnelle et dans sa planification, mais aussi dans le pilotage des projets stratégiques. Par ailleurs, il convient de définir des critères clairs et transparents pour la sélection des mesures et la définition des priorités. En outre, pharmaSuisse estime qu'un soutien et une coordination plus poussés – y compris financiers – sont nécessaires pour la mise en œuvre de nouveaux processus numériques, en particulier dans les domaines où des législations spécifiques prévoient des obligations pour les fournisseurs de prestations (p. ex. ordonnance électronique et plan électronique de médication). Des précisions sont nécessaires sur ces points.

→ [Lien vers la position détaillée](#)

4. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies

N° / Type [05.3522](#) / Motion Bea Heim

Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue la prolongation de délai qui permettra de procéder à une nouvelle vérification du système actuel concernant les montants maximaux de remboursement. Les montants actuellement définis ne permettent pas toujours de couvrir les coûts effectifs. Ce point doit être pris en compte dans les travaux à venir.

5. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence

N° / Type [05.3523](#) / Motion Ruth Humbel

Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue la prolongation de délai qui permettra de procéder à une nouvelle vérification du système actuel concernant les montants maximaux de remboursement. Voir remarque relative à la motion 05.3522.

6. Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments

N° / Type [24.3397](#) / Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

De manière générale, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient les mesures visant à garantir une utilisation sûre et durable des médicaments. Les pharmacies apportent ici une contribution importante,

par exemple avec la mise sous blister, afin de renforcer l'adh sion au traitement et d' viter le gaspillage de m dicaments. Dans les mesures propos es, nous estimons que le point n  2 doit  tre v rifi  et rejetons le point n  3 qui ne fait que d placer le probl me sans le r soudre.

Concernant le point n  2 des mesures propos es: **approbation**. Ce point m rite v rification, car en particulier en oncologie, mais aussi dans d'autres domaines, les traitements off-label sont de plus en plus nombreux. Il convient par cons quent d'examiner   la fois dans la loi sur les produits th rapeutiques et dans la loi f d rale sur l'assurance-maladie comment les acteurs du syst me de sant  peuvent soumettre ce type de requ tes ou,   d faut, comment il est possible de garantir la s curit  juridique pour les prescripteurs (de mani re analogue   SwissPedDose). Il est par ailleurs imp ratif de mettre en  uvre ce type de listes pour d'autres groupes de la population comme les femmes enceintes ou les personnes  g es. Il serait  galement important de v rifier comment les m dicaments ou les indications figurant sur la liste pourraient  tre admis dans la liste des sp cialit s   la demande des acteurs. Cela dans l'optique d'une utilisation s re et durable des m dicaments.

Concernant le point n  3 des mesures propos es: **rejet**. L'importation de m dicaments de l' tranger par le personnel m dical doit  tre restreinte aux situations de p nurie. L'extension propos e rendrait l'autorisation de mise sur le march  en Suisse moins attrayante et pourrait aggraver encore davantage le probl me. Parall mement, les questions de responsabilit  seraient transf r es aux importateurs,   savoir aux pharmaciens, ce qui entra nerait une charge de travail immense. De cette mani re, le probl me ne serait pas r solu mais simplement d plac . Il serait plus pertinent d'encourager la mise sous blister de m dicaments en pharmacie, car cela permettrait de promouvoir de mani re effective et durable l'adh sion th rapeutique et r duirait le gaspillage de m dicaments.

7. Modification des bases l gales pour permettre   Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de m dicaments, m me si la demande ne provient pas du fabricant

N  / Type [19.508](#) / Initiative parlementaire Brigitte Crottaz

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations d taill es

La Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est favorable au classement,  tant donn  que la requ te est reprise dans la motion 24.3397. L'axe strat gique doit, du point de vue de pharmaSuisse,  tre examin . Voir   ce sujet la recommandation d taill e relative   la motion 24.3397.

8. Halte au gaspillage des m dicaments!

N  / Type [22.4245](#) / Motion Ruth Humbel

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter

La Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient les mesures permettant de r duire le gaspillage de m dicaments: de nombreuses actions permettant de limiter le gaspillage des m dicaments sont r alis es dans les pharmacies, mais encore trop souvent sans r mun ration et sans incitatif positif.

Ainsi pharmaSuisse s'engage en particulier pour la valorisation des mesures anti-gaspillages suivantes, y compris leur juste r mun ration:

- un usage s r et appropri  des m dicaments aupr s de la population (y c. am lioration de la litt rature en sant  des patients);
- le soutien   l'adh sion th rapeutique, p. ex. remise de semainiers, *blistering*, myCare Start (programme interprofessionnel de soutien   l'adh sion th rapeutique), etc.;



- la promotion du DEP et le développement de la numérisation, p. ex. l'ordonnance électronique, le plan de médication;
- l'interprofessionnalité et les soins coordonnés pour:
 - promouvoir les bonnes pratiques de prescriptions et d'utilisation des médicaments auprès des médecins et des soignants: par ex. cercles de qualité médecins-pharmaciens et médecins-soignants-pharmaciens dans les EMS ou les soins à domicile;
 - limiter les doublons (cf. dossier patient) et l'emploi de médicaments potentiellement inappropriés (MPI);
- la reprise des médicaments périmés ou inutilisés dans les pharmacies (*brown bag*) et leur destruction. Les pratiques de tri et de récupération de ces médicaments varient selon les cantons, voire selon les communes, et sont entièrement à la charge des pharmacies et à leur bon vouloir. Une pratique commune pour l'ensemble de la Suisse et équitablement rémunérée est nécessaire: elle pourrait par ex. s'inspirer de la récupération de l'électro-ménager usagé.

Les prestations destinées à des collectifs de patients, comme c'est le cas dans les cercles de qualité médecins-pharmaciens ou médecins-pharmaciens-soignants ne sont à ce jour ni valorisées, ni rémunérées, malgré l'impact démontré sur le bon usage du médicament et la limitation du gaspillage (cf. 20.332 Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS).

pharmaSuisse s'engage également pour la durabilité dans le système de santé: la sensibilisation à la problématique du gaspillage et des mesures visant à sa limitation doivent être incluses dans la formation des pharmaciens (formation de base, formation postgrade et formation continue) et des assistant-e-s en pharmacie, comme de l'ensemble des professionnels de la santé et des patients/consommateurs. Des mesures incitatives pour les différents lieux et centres de formation sont à prévoir.

Finalement, certaines de ces mesures, dont le soutien à l'adhésion et la remise de semainier sont comprises dans le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts de la LAMal (cf. art. 25 al. 2, let. h et art. 26). La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est favorable à la mise en œuvre rapide de cette révision afin que les prestations des pharmaciens visant à maîtriser les coûts, en particulier en limitant le gaspillage des médicaments, puissent entrer en vigueur.

9. LAMal. Renforcer la couverture de base avec une meilleure offre de médecins de famille

N° / Type [22.4357](#) / Motion Jacques Nicolet

Positionnement pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse attire l'attention sur le fait que les mesures visant à renforcer les soins médicaux de premier recours ne doivent pas uniquement se concentrer sur les médecins généralistes, mais doivent faire partie du plan directeur s'appliquant à tous les fournisseurs de prestations dans le domaine des soins médicaux de premier recours.

10. Pr vention des maladies non transmissibles. N cessit  de donner plus de moyens

N  / Type [22.4532](#) / Postulat Laurence Fehlmann Rielle

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations d taill es

La Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'approche selon laquelle il est primordial d'investir dans la pr vention afin de promouvoir durablement la comp tence en mati re de sant  ainsi que la sant  en Suisse. pharmaSuisse consid re par cons quent important d'int grer l'ensemble des strat gies de pr vention dans le programme de la l gislation 2023   2027: une pr vention cibl e contribue notamment   r duire le nombre de personnes tombant gravement malades et par l  m me les co ts du syst me de sant  suisse. Ce faisant, faciliter autant que possible l'acc s   la pr vention, p. ex. par la prise en charge des co ts des prestations de pr vention, est essentiel.

En tant que fournisseurs de prestations de soins m dicaux de premier recours, les pharmacies sont le premier point de contact facile d'acc s pour un grand nombre de prestations en mati re de sant  et peuvent  galement proposer des prestations de pr vention importantes comme le d pistage du cancer du c lon ou des analyses de sang. N anmoins, les patients doivent actuellement prendre eux-m mes en charge les co ts de ces prestations fournies en pharmacie, alors qu'elles sont rembours es par les caisses-maladie d s lors qu'elles sont effectu es par un m decin. De ce fait, l'incitation positive de mettre   profit la facilit  d'acc s de la pharmacie n'op re plus.

Cette situation de d part change en partie avec la r vision de l'art. 26 LAMal pr vue dans le 2  volet de mesures visant   ma triser les co ts, permettant au pharmacien de fournir et facturer, sous sa propre responsabilit , des prestations dont il est av r  qu'elles permettent de r duire les co ts dans le domaine de la pr vention. Il convient de faire en sorte que la mise en  uvre du 2  volet de mesures visant   ma triser les co ts se fasse le plus rapidement possible.

Toutefois, m me apr s la mise en  uvre du 2  volet de mesures visant   ma triser les co ts, les prestations de pr vention fournies par les pharmaciens seront uniquement prises en charge dans le cadre de programmes de pr vention cantonaux ou nationaux. Une mise en  uvre nationale uniforme dans le cadre de programmes est donc imp rative. En effet, tous les cantons ne proposent pas de programmes de d pistage du cancer du c lon, par exemple. Ainsi, les prestations du pharmacien permettant de r duire les co ts ne seront dans ce cas toujours pas prises en charge par les caisses-maladie, m me apr s la mise en  uvre du 2  volet de mesures visant   ma triser les co ts. Concernant la r partition des fonds pour la pr vention des maladies non transmissibles, les prestations fournies en pharmacie et le potentiel d' conomie qu'elles pr sentent ainsi que les conditions-cadres d crites doivent  tre pris en compte de mani re appropri e lors de la planification et de la mise en  uvre.

11. Prix des m dicaments. Simplifier les r gles pour les m dicaments dans les h pitaux afin de r duire les co ts

N  / Type [23.4183](#) / Motion Marcel Dobler

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations d taill es

La Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse peut de mani re g n rale soutenir les mesures propos es, mais elles ne pourront pas remplir l'objectif vis  de r duction des co ts.

Concernant le point n  1: **approbation**. pharmaSuisse est favorable   ce point  tant donn  qu'aujourd'hui, m me dans les h pitaux, les notices d'emballage ne sont bien souvent plus utilis es. Concernant le code QR,



il doit être clairement établi qui l'attribue et quel doit être son contenu. Le code QR ne doit par exemple pas contenir de publicité pour des produits du fabricant.

Concernant le point n° 2: **rejet**. Il s'agit du point de vue de pharmaSuisse d'une mesure inutile étant donné que la réglementation actuelle le permet déjà. Les médicaments étant uniquement utilisés ou remis à l'hôpital ne doivent pas figurer sur la LS, car ils sont financés par le biais du DRG dans le forfait et non comme prestation individuelle.

12. Prévenir l'effondrement du système de santé. Prendre en compte l'inflation de manière appropriée dans tous les systèmes de tarification et d'indemnisation

N° / Type [24.3081](#) / Motion Damian Müller

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue en principe l'indexation sur l'indice national des prix à la consommation (IPC), comme c'est par exemple le cas des contrats locatifs. La hausse des coûts (notamment des salaires, loyers, coûts des capitaux) a des répercussions sur l'offre des fournisseurs de prestations comme les pharmacies et par conséquent sur le financement durable du système de santé dans sa globalité. L'augmentation de ces dépenses n'est pas totalement prise en compte dans les dispositifs tarifaires existants (p. ex. RBP). Une indexation est donc pertinente et nécessaire.

13. Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins

N° / Type [24.3014](#) / Postulat Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est d'accord avec le Conseil fédéral et approuve un examen systématique des répercussions du renchérissement sur les différents tarifs. La hausse des coûts (notamment des salaires, loyers, coûts des capitaux) a des répercussions sur l'offre des fournisseurs de prestations comme les pharmacies et par conséquent sur un système de santé durable. L'augmentation de ces dépenses n'est pas totalement prise en compte dans les dispositifs tarifaires existants (p. ex. RBP). Conformément à la motion 24.3081, pharmaSuisse considère qu'une indexation sur l'indice national des prix à la consommation (IPC) mérite d'être examinée. Le mécanisme d'adaptation détaillé (notamment la base, la régularité, l'intervalle) est à définir.

14. Prévenir l'explosion des coûts de la santé. Plus grande marge de manoeuvre pour l'innovation, l'entrepreneuriat et le numérique

N° / Type [23.4181](#) / Postulat Thomas Burgherr

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient le postulat selon lequel il existe en effet, tout particulièrement dans le domaine des soins médicaux ambulatoires, des initiatives efficaces pour améliorer le traitement et la coordination des soins. Ces initiatives requièrent toutefois un soutien financier pour pouvoir être déployées à l'échelle nationale. Voir ici la position de pharmaSuisse relative au programme DigiSanté ([link](#)).



15. LAMal. Modification (Mesures visant   freiner la hausse des co ts – 2e volet)

N  / Type [22.062](#) / Objet du Conseil f d ral

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations d taill es

La Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue le deuxi me volet de mesures visant   ma triser les co ts. Du point de vue des pharmaciens, il est imp ratif de l'adopter rapidement sans la mesure des « r seaux coordonn s », plus particuli rement l'adaptation pr vue des articles 25 et 26 LAMal.

Selon la LPM d, les pharmaciens sont consid r s comme profession m dicale au m me titre que les m decins. Les pharmacies sont le premier point de contact facile d'acc s pour un grand nombre de prestations de sant . Le cadre d fini par les dispositions actuelles de la LAMal est trop  triqu  pour pouvoir exploiter et  largir ce potentiel. La r vision des articles 25 et 26 LAMal pr vue par le deuxi me volet de mesures visant   ma triser les co ts permet au pharmacien de fournir et facturer, sous sa propre responsabilit , des prestations dont il est av r  qu'elles permettent de r duire les co ts. Les pharmaciens et leurs  quipes peuvent ainsi enfin assumer pleinement leur r le de fournisseurs de prestations de soins m dicaux de premier recours, en particulier dans le cadre des programmes de pr vention ou de mod les de soins interprofessionnels.

pharmaSuisse salue  galement l'intention de renforcer la coordination des soins et s'engage activement en faveur de solutions concr tes visant   promouvoir la coordination interprofessionnelle dans les soins m dicaux de premier recours et donc   abattre les cloisons au sein du syst me de sant . La mesure propos e par le Conseil f d ral,   savoir la cr ation d'un fournisseur de prestations suppl mentaire « R seaux de soins coordonn s », ne permet toutefois pas d'atteindre l'objectif vis , c'est pourquoi pharmaSuisse soutient la position commune des organisations signataires concernant le nouveau fournisseur de prestations « R seaux de soins coordonn s » : en annexe

Personnes de contact:

Andrea Br gger et Elise de Aquino, co-responsables Public Affairs

publicaffairs@pharmaSuisse.org

Schweizerischer Apothekerverband pharmaSuisse

www.pharmaSuisse.org